

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE, TELLE QU'APPROUVÉE PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004, LE 19 MAI 2021 À 19 H 30

SOUS LA PRÉSIDENTIE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

MAIRES

Yvan Charest
Pierrette Trépanier
Denis Richard
Jean Bergeron
Annie Thériault
Yves Gingras
Christian Richard
Bernard Ouellet
Gilbert Breton
Jacques Gauthier
Denise Poulin
Normand Côté
Robert Samson
Bernard Fortier
Denis Dion
Samuel Boudreault
Etienne Parent, maire suppléant
Daniel Turcotte

SECRÉTAIRE :

Stéphane Bergeron

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

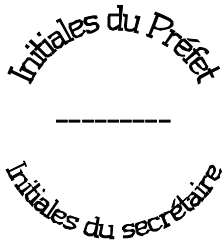
Page - 1 -

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Ordre du jour

1. Ouverture et présences;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Minute à la Mémoire de Monsieur Mario Grenier, maire de Saint-Sylvestre;
4. **Rencontre avec Madame Édith Lambert, directrice générale- l'Oasis Lotbinière – Bilan nichoirs 2020 et offre de service de l'organisme;**
5. **Rencontre avec Madame Judith Riopel, coordonnatrice en immigration, Carrefour Lotbinière – Enjeux et objectifs du plan d'action – Programme d'appui aux collectivités (PAC) du MIFI;**
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 14 avril 2021;
7. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 28 avril 2021;
8. Lecture et adoption des procès-verbaux du comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire du 9 avril et du 7 mai 2021;
9. Affaires courantes;
 - a) Élection des comités de développement – Comité administratif – secteur 4;
 - b) Développement FRR volet 2;
 - i. Priorités 2021;
 - ii. Politiques de soutien aux projets structurants et de soutien aux entreprises;
 - iii. FRR-028-1 – Val-Alain – Installation enseigne lumineuse;
 - iv. Planifications stratégiques locales – Précisions;
 - c) Développement – Service aux Entreprises;
 - i. PAUPME recommandation de prêt 12;
 - ii. Réseau accès entreprise Québec;
 - iii. Ouverture des deux postes de professionnels et calendrier d'affichage
 - iv. Dotation – Remplacement de l'agente de développement économique;
 - v. FLI/FLS et Triple F – Radiation des mauvaises créances 2020;
 - vi. Déclaration annuelle du CIC;
 - vii. Telus – Validation des plans de déploiement;
 - d) Développement – Entente sectorielle services de proximité – Présentation du rapport;
 - e) Développement – Entente sectorielle économie, innovation et Tourisme – Suivi;
 - i. Retrait du projet – Festival country de Lotbinière;
 - ii. Projet vendanges et autocueillette;
 - iii. Étude Transport – Présentation du candidat retenu
 - f) Entente de développement culturel – Fonds culturel 2021 – Présentation du rapport;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- g) PAC – Adoption des enjeux et des objectifs du plan d’action;
- h) Contrat – Réfection de la toiture au 6375 rue Garneau à Sainte-Croix.
- i) Environnement;
 - i. Collecte à trois voies;
 - ii. PRMHH – Mandats complémentaires;
- j) Règlement de contrôle budgétaire – Avis de motion;
- k) Schéma de couverture de risques incendies – Lancement des travaux de révision;
- l) Carrière sablière – Adoption du rapport 2020;
- m) Transport collectif – Adoption des prévisions budgétaires 21-22 pour le MTQ;
- n) Suivi des comités;
 - i. MADA-PFM – Adoption de la politique régionale sans le plan d'action;
 - ii. CSP;
 - iii. Seigneurie – Adoption du budget 2021;
 - iv. Comité Main-d’œuvre;
 - v. Santé;

10. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

11. Aménagement du territoire et développement local;

- a) Conformité – Approbation de règlements d’urbanisme;
- b) Adoption des règlements modifiant le schéma d’aménagement et de développement révisé (SADR);
 - i. 313-2021 (cadastre);
 - ii. 315-2021 (PU Laurier-Station);
 - iii. 316-2021 (ZAP à Dosquet);
 - iv. 318-2021 (affectation industrielle à Saint-Gilles);
- c) Modalité de la consultation publique sur le projet de règlement 319-2021 modifiant le SADR et visant un réaménagement des affectations ZAP (zone d’aménagement prioritaire) et de réserve;
- d) Approbations préliminaires de conformité au SADR de trois règlements d’urbanisme de la municipalité de Saint-Sylvestre (requis pour demandes à la CPTAQ);
- e) Avis sur l’orientation préliminaire du 20 avril 2021 (article 59, LPTAA);

12. Correspondance, présentation du résumé;

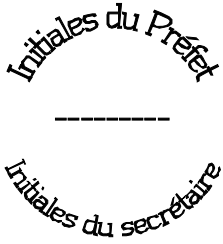
13. Comptabilité, comptes à payer;

- a) Présentation des comptes;
- b) Liste des chèques;
- c) Liste des engagements;

14. Affaires nouvelles;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

Page - 3 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

a) Festival à la Grange de St-Patrice-de-Beaurivage;

15. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

16. Levée de l'assemblée.

167-05-2021

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Etienne Parent et résolu d'adopter l'ordre du jour.

MOTION DE REMERCIEMENT

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Etienne Parent et résolu unanimement de remercier Monsieur Mario Grenier, à titre posthume, pour ses 35 années de service et d'implication à titre de maire pour la communauté de Saint-Sylvestre et de la MRC de Lotbinière.

RENCONTRE

AVEC MADAME ÉDITH LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE- L'OASIS LOTBINIÈRE – BILAN NICHOURS 2020 ET OFFRE DE SERVICE DE L'ORGANISME

Mme Lambert présente le bilan de la 3^e année du projet nichours d'oiseaux. Un total de 564 nichours a été confectionné et distribué depuis 2018 (100 en 2020). Ce projet a connu une belle visibilité en 2020 grâce à Nature Québec.

Elle souligne également le nouveau projet de soutien et de proximité en logement social de l'Oasis qui a connu un très bon départ, soit 42 accompagnements auprès de 15 locataires différents en avril 2021. Ce projet se poursuivra jusqu'en 2023 afin d'améliorer la qualité de vie des locataires en logement social de la MRC.

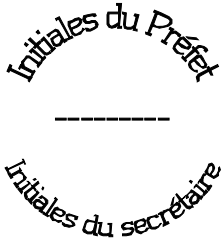
RENCONTRE

AVEC MADAME JUDITH RIOPEL, COORDONNATRICE EN IMMIGRATION, CARREFOUR LOTBINIÈRE – ENJEUX ET OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION – PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC) DU MIFI

Mme Judith Riopel, accompagnée de Mme Elizabeth Jeffrey et de M. William Mcnicoll, présente les neuf enjeux et six objectifs généraux qui guideront la réalisation du Plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation des personnes immigrantes de la MRC de Lotbinière et du Carrefour emploi Lotbinière.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

Page - 4 -



168-05-2021

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC) DU MIFI

Attendu que la MRC de Lotbinière a déposé des projets dans le cadre du PMD-MRC depuis les débuts du programme (depuis 2017) afin de se doter de premiers outils d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes s'adressant directement aux municipalités;

Attendu que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a lancé un nouveau programme de financement s'adressant aux MRC et aux municipalités, soit le Programme d'appui aux collectivités (PAC);

Attendu que le MIFI a signé une entente avec la MRC de Lotbinière afin de déposer un plan d'action pour mettre en place des conditions favorables à l'attraction et à la rétention des personnes immigrantes sur le territoire de la MRC;

Attendu que le projet consiste à réaliser une démarche d'élaboration d'un plan d'action triennal et que la phase 1 consiste en l'approbation des enjeux en immigration et des objectifs généraux du plan d'action triennal;

Enjeux :

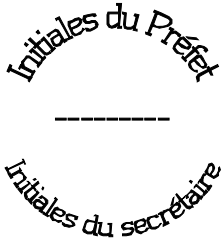
1. La rareté de main-d'œuvre;
2. La présence d'infrastructures adaptées aux besoins des nouveaux arrivants (logements et transport collectif);
3. L'attraction de personnes immigrantes sur le territoire, notamment celles demeurant à Montréal (régionalisation);
4. L'accessibilité du système de santé;
5. Le développement de stratégies et d'activités d'accueil pour les nouveaux arrivants à l'échelle locale;
6. La consolidation d'une offre de francisation adaptée aux besoins de la clientèle immigrante;
7. L'accueil et l'intégration des enfants immigrants dans les installations scolaires et de garde de la région;
8. La connaissance des enjeux en immigration par les partenaires et les organismes du territoire (économique, communautaire, de service, tourisme, etc.);
9. La création de liens entre les entreprises, les municipalités et l'organisme responsable de l'accueil;
10. La poursuite des activités de sensibilisation de la communauté;

Objectifs généraux :

1. Assurer l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes dans nos communautés;
2. Augmenter l'attractivité du territoire pour les personnes issues de l'immigration;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

Page - 5 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

3. Améliorer les infrastructures de logement et de transport collectif sur le territoire;
4. Améliorer l'accessibilité au système de santé pour les personnes issues de l'immigration;
5. Impliquer les partenaires et organismes du territoire dans l'accompagnement des personnes immigrantes établies dans la région (économique, communautaire, de service, tourisme, etc.);
6. Créer des liens entre les entreprises qui recrutent des personnes immigrantes, les municipalités et l'organisme responsable de l'accueil;

Attendu que l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes répondent à 3 enjeux de la Planification stratégique 2019-2022 de la MRC soit :

Enjeu 1 : Développement économique durable ... Pénurie de main-d'œuvre

Enjeu 2 : Accessibilité aux services ... Le transport collectif

Enjeu 4 : Concertation / communication ... L'identité régionale

Attendu que le comité de pilotage, composé de la MRC de Lotbinière, du Carrefour emploi Lotbinière et du MIFI, poursuivra la rédaction du plan d'action triennal;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu de poursuivre l'élaboration du plan d'action en se basant sur les enjeux soulevés et les objectifs généraux qui seront présentés au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités.

169-05-2021

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 14 AVRIL 2021

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 14 avril 2021.

170-05-2021

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 28 AVRIL 2021

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 28 avril 2021.

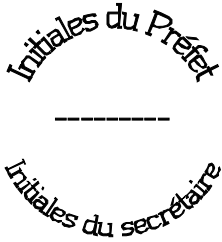
171-05-2021

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ DE COGESTION SUR L'ENFOUISSEMENT DES 9 AVRIL ET 7 MAI 2021

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'adopter les procès-verbaux du comité de gestion sur l'enfouissement sanitaire des 9 avril et 7 mai 2021.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

Page - 6 -



172-05-2021

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÉDURE D'ÉLECTIONS NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET D'UN SCRUTATEUR

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'adopter la procédure d'élection déposée par le secrétaire-trésorier et de nommer Monsieur Stéphane Bergeron président d'élection et Madame Vanessa Demers Auger scrutatrice pour la surveillance du vote.

173-05-2021

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de nommer au comité administratif, jusqu'au 24 novembre 2021, **Monsieur Robert Samson** pour le secteur 4.

ÉLU PAR ACCLAMATION

174-05-2021

PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION DE LA MRC DE LOTBINIÈRE POUR LA PROCHAINE ANNÉE

Attendu que la MRC de Lotbinière a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Attendu que l'article 18 de cette entente prévoit que la MRC doit adopter, annuellement, ses priorités d'intervention et que ces dernières soient publiées sur le site internet de la MRC;

Attendu que cette démarche est nécessaire pour obtenir le second versement annuel du FRR;

Attendu que la Planification stratégique 2019-2022 de la MRC de Lotbinière décrit précisément les enjeux, les grands objectifs et les priorités stratégiques d'intervention de la MRC de Lotbinière;

Attendu que la Planification stratégique 2019-2022 de la MRC de Lotbinière répond largement aux objets visés à l'article 26 de l'entente FRR et permet donc de bien orienter le financement de mesures de développement local et régional;

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu de cibler les priorités stratégiques suivantes comme étant les priorités d'intervention de la MRC de Lotbinière pour l'année 2020-2021 dans le cadre de l'entente relative au FRR volet 2 et de les afficher sur le site internet de la MRC de Lotbinière :

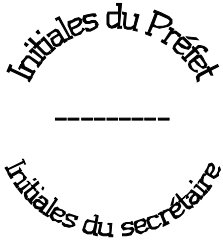
Enjeu 1 –Un développement économique durable qui repose sur les forces et les attraits du territoire

Les grands objectifs :

- Assurer l'accompagnement au développement et à la pérennisation des entreprises
- Encourager la culture entrepreneuriale et l'innovation
- Soutenir le développement d'une offre touristique diversifiée

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

Page - 7 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Priorité stratégique : **LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE**

Enjeu 2 –Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie

Les grands objectifs :

- Soutenir tous les citoyens, des jeunes aux aînés, pour l'amélioration de leur qualité de vie
- Améliorer et diversifier l'offre de services aux citoyens
- Favoriser un milieu de vie dynamique, attractif et accueillant

Priorité stratégique : **LE TRANSPORT COLLECTIF**

Enjeu 3 –Qualité de l'environnement naturel et humanisé

Les grands objectifs :

- Assurer la gestion intégrée des ressources naturelles
- Organiser l'occupation du territoire de manière harmonieuse et cohérente
- Préserver et mettre en valeur les caractéristiques du territoire en termes de culture, patrimoine et paysage
- Optimiser la gestion des matières résiduelles

Priorité stratégique : **LA QUALITÉ DE L'EAU**

Enjeu 4 –Concertation/communication et promotion

Les grands objectifs :

- Mettre en oeuvre la planification stratégique en concertation avec les acteurs du milieu
- Parfaire notre identité territoriale et culturelle
- Promouvoir notre territoire et ses atouts

Priorité stratégique : **L'IDENTITÉ RÉGIONALE**

175-05-2021

POLITIQUES DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS ET AUX ENTREPRISES

Attendu que la MRC de Lotbinière a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

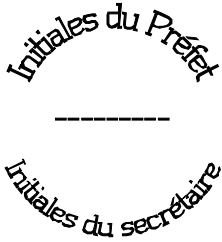
Attendu que l'article 18 de cette entente prévoit que la MRC doit adopter une Politique de soutien aux projets structurants ainsi qu'une Politique de soutien aux entreprises et que ces dernières doivent être publiées sur le site internet de la MRC;

Attendu que cette démarche est nécessaire pour obtenir le second versement annuel du FRR volet 2;

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Etienne Parent et résolu d'adopter la Politique de soutien aux projets structurants et la Politique de soutien aux entreprises pour 2021 dans le cadre de l'entente relative au volet 2 du FRR et de les afficher sur le site internet de la MRC de Lotbinière.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

Page - 8 -



176-05-2021

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

FRR-028-1 – INSTALLATION D’UNE ENSEIGNE LUMINEUSE À VAL-ALAIN

Attendu la recommandation positive du comité d’évaluation de projet, laquelle stipule :

La demande vise à installer à l’entrée du village une enseigne lumineuse.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 et qu’il répond aux critères de la Politique de soutien aux projets structurants ;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 25 000 \$ provenant de l’enveloppe du secteur local du volet 2 du FRR. Il est conseillé d’octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d’entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation positive du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d’accepter ce projet et de verser la somme 25 000 \$ à la municipalité de Val-Alain pour le projet FRR-028-1 – Installation d’une enseigne lumineuse.

177-05-2021

AIDE D’URGENCE POUR PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) – RECOMMANDATION DE PRÊT NO.12

Attendu que le ministère de l’Économie et de l’Innovation (MEI) a réservé un montant de 583 756 \$ à la MRC de Lotbinière dans le cadre du programme d’aide d’urgence pour PME;

Attendu que, via l’avenant 2020-01, un montant supplémentaire de 357 396 \$ a été réservé à la MRC;

Attendu que, via l’avenant 2020-03, un montant supplémentaire de 178 698 \$ a été réservé à la MRC;

Attendu que, via l’avenant 2020-06, un montant supplémentaire de 500 000 \$ a été réservé à la MRC;

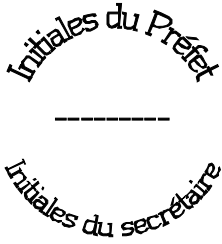
Attendu que le solde de la subvention est de 376 474 \$ avant l’analyse de la recommandation;

Attendu la douzième recommandation du Service aux entreprises de la MRC de Lotbinière via son comité d’investissement;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d’approuver la douzième recommandation du Service aux entreprises de la MRC de Lotbinière, d’émettre les lettres d’offre de financement et d’autoriser le versement du prêt aux entreprises visées, si elles acceptent les conditions de financement présentées, pour un total de 50 000 \$.

Procès-verbal de l’assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

Page - 9 -



178-05-2021

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

APPEL DE CANDIDATURES – CONSEILLER EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET COMMERCIALISATION WEB & CONSEILLER D'ACCUEIL ET DE PROMOTION À L'ENTREPRISE

Attendu que la MRC bénéficie d'une aide financière de 900 000 \$ dans le cadre de Réseau accès entreprise pour l'embauche de ressources au développement économique;

Attendu que plusieurs MRC recherchent le même type de candidats et que la firme Cameron Ressources Humaines pourrait supporter la MRC dans la recherche et la sélection des candidats;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'autoriser :

- la création d'un poste de conseiller en technologie de l'information et commercialisation web et d'un poste de conseiller d'accueil et de promotion à l'entreprise;
- l'accompagnement de la MRC en mandatant la firme Cameron Ressources Humaines pour la recherche de candidats;
- l'appel de candidatures pour les deux postes.

179-05-2021

APPEL DE CANDIDATURES – AGENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'autoriser l'appel de candidatures pour remplacer l'agente en développement économique et de travailler avec la firme Cameron Ressources Humaines afin de déterminer le calendrier d'affichage optimal.

180-05-2021

RADIATION DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES 2020

Attendu que la MRC de Lotbinière est responsable de la gestion des fonds FLI, FLS et Triple F;

Attendu que la MRC de Lotbinière est également responsable du fonds d'urgences PAUPME;

Attendu que les fonds décrits apparaissent dans les états financiers de la MRC de Lotbinière;

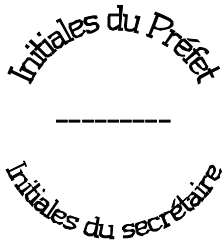
Attendu que les mauvaises créances 2020 se résument par :

Fonds local d'investissement (FLI)

Radiation de prêt	0,00 \$
Provision pour mauvaise créance	<u>7 344,30 \$</u>
Total pour le FLI	7 344,30 \$

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

Page - 10 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Fonds locaux de solidarité (FLS)

Radiation de prêt	0,00 \$
Provision pour mauvaise créance	<u>3 208,15 \$</u>
Total pour le FLI	3 208,15 \$

Fonds Triple F (FTF)

Radiation de prêt	0,00 \$
Provision pour mauvaise créance	<u>1 836,11 \$</u>
Total pour le FLI	1 836,11 \$

Fonds d'urgence (PAUPME)

Radiation de prêt	0,00 \$
Provision pour mauvaise créance	0,00 \$
Provision pour pardon de prêts	<u>114 457,11 \$</u>
Total pour le FLI	114 457,11 \$

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'accepter de radier les mauvaises créances 2020 pour les Fonds FLI, FLS, FTF et PAUPME conformément aux montants présentés.

181-05-2021

DÉCLARATION ANNUELLE DE LA MRC CONCERNANT LE COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) FLI/FLS

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'autoriser Monsieur Normand Côté à titre de préfet de la MRC et Monsieur Stéphane Bergeron à titre de directeur général de la MRC à signer la déclaration annuelle de la MRC concernant le CIC FLI/FLS.

182-05-2021

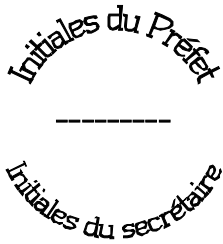
APPEL DE PROJETS EN MATIÈRE DE SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITÉ

Attendu le 2^e appel de projets concernant le soutien aux services de proximité du 31 mars au 28 avril 2021;

Attendu que le comité de sélection s'est réuni le 17 mai 2021 pour effectuer l'analyse des six demandes reçues à l'aide d'une grille d'analyse et que cinq d'entre elles ont obtenu la note de passage;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'accepter les cinq projets conditionnellement à l'approbation du comité directeur de l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de Chaudière-Appalaches.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021



183-05-2021

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

FONDS CULTUREL 2021

Attendu que l'entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC de Lotbinière prévoit la mise en place d'un fonds de soutien aux projets culturels qui dispose d'un montant annuel de 20 000 \$;

Attendu que 10 demandes ont été déposées au Fonds patrimoine et culture 2021 (FPC 2021) totalisant 34 600 \$ en aides financières demandées;

Attendu que le comité d'analyse, composé de deux agentes de développement de la MRC de Lotbinière et d'une représentante de la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC), s'est rencontré le 10 mai 2021 pour évaluer lesdites demandes, selon les critères mentionnés dans le guide d'appel de projets;

Attendu que ce fonds soutient le patrimoine et la culture en Lotbinière en visant prioritairement des projets culturels novateurs et non récurrents et qu'il repose sur des critères d'évaluation liés à la Politique culturelle de la MRC de Lotbinière et en fonction des règles d'attribution du MCC;

Attendu que la MRC dispose exceptionnellement de fonds non versés suite à l'appel de projets de 2020, pour des activités soutenues n'ayant pu avoir lieu dans le contexte pandémique de la COVID et que la direction régionale du MCC autorise leur réaffectation pour utilisation jusqu'au 31 décembre 2021;

Attendu la recommandation du comité d'analyse des demandes au Fonds Patrimoine et Culture 2021 de réaffecter 5 100 \$ et de répartir ainsi l'enveloppe réservée, pour une aide totalisant 25 100 \$, à savoir :

ORGANISME	PROJET	MONTANT ACCORDÉ
Société de développement du mont Sainte-Marguerite	Recherche et conception multimédia BLOC	5 000 \$
Domaine Joly-De Lotbinière	Balado Bilingue	5 000 \$
Domaine Joly-De Lotbinière - <i>Note 1</i>	Outils jeunesse	5 000 \$
Fabrique Saint-Laurent-Rivière du chêne	Brochure découverte église Saint-Louis	2 000 \$
Festival Country Lotbinière - <i>Note 2</i>	3e journée de festivités en septembre 2021	-
Municipalité de Laurier-Station	Spectacle musique déambulatoire	2 000 \$
Municipalité de Lotbinière	Sentier poétique	2 000 \$

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

Page - 12 -

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Municipalité de Saint-Agapit	Panneaux d'interprétation historiques piste cyclable	2 000 \$
Municipalité Saint-Antoine-de-Tilly	Animation Chapelle	1 600 \$
Société de patrimoine de Saint-Antoine-de-Tilly - Note 3	Monument commémoratif des 5 seigneurs	500 \$

- **Note 1:** Les deux projets déposés par le **Domaine Joly-De-Lotbinière** ont été retenus. Selon la politique d'appel de projets du Fonds patrimoine et Culture, un promoteur peut déposer plus d'un projet par année. Toutefois, advenant que les demandes dépassent l'enveloppe disponible, la priorité sera alors accordée aux promoteurs qui auront présenté des projets qui, à qualité égale, n'auront pas reçu de soutien financier dans le cadre d'un autre projet.
- **Note 2:** La demande du **Festival Country Lotbinière** a été rejetée puisque l'ajout d'une journée supplémentaire de festivités ne constitue pas un projet novateur à valeur ajoutée selon les critères d'analyse. Cette demande demeure au niveau du budget de fonctionnement récurrent de l'événement, de son fonctionnement courant, et s'avère non admissible dans les règles d'attribution du fonds culturel.
- **Note 3:** L'aide recommandée pour la **Société de patrimoine de Saint-Antoine-de-Tilly** a été revue à la baisse compte tenu de la nature locale de la demande, ainsi que par souci d'équité avec l'aide consentie à Saint-Agapit pour la production de 5 panneaux historiques. De plus, l'aide est conditionnelle à:
 - o La conclusion du montage financier et la démonstration de partenariats pour assurer la réalisation du projet dont le budget présenté est incomplet.
 - o La présentation d'une esquisse du projet pour approbation par les partenaires de l'entente culturelle (MCC et MRC) afin de s'assurer que le contenu présente une mise en contexte de la commémoration et respecte les règles de laïcité de l'État.

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'accorder une aide financière totalisant 25 100 \$ aux projets ci-haut mentionnés dans le cadre du Fonds culturel 2021.

184-05-2021

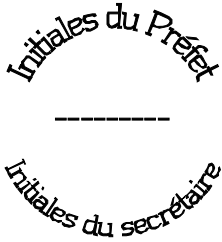
RÉFECTION DE LA TOITURE - MANDAT

Attendu qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour la réfection de la toiture du bureau de Sainte-Croix;

Attendu que deux soumissions ont été reçues le 7 mai 2021;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est Toiture FCF inc. au montant de 34 147,58 \$;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de mandater la compagnie Toiture FCF inc. au montant de 34 147,58 \$ pour effectuer la réfection de la toiture du bureau de la MRC situé à Sainte-Croix.



185-05-2021

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PRMHH-CA –AVENANT À DEUX MANDATS

Attendu la réalisation d'un Plan régional des milieux humides et hydriques pour l'ensemble de la région de Chaudière-Appalaches (PRMHH-CA);

Attendu la résolution # 190-05-202 de la MRC de Lotbinière;

Attendu que la MRC de Lotbinière agit en tant que gestionnaire de la démarche de réalisation du PRMHH-CA (résolution # 157-05-2019);

Attendu les besoins de l'équipe de réalisation et des comités de travail en matière d'accompagnement pour l'appropriation de la démarche par les 10 territoires de la région et d'aide à l'élaboration du plan ainsi que pour la rédaction d'une partie du diagnostic du PRMHH relativement à la méthodologie d'identification des milieux hydriques d'intérêt;

Attendu que l'offre de service de Érick Olivier d'un montant de 8 000 \$ et celle de Sylvio Demers d'un montant de 3 000 \$ respecte le budget prévisionnel PRMHH-CA;

Attendu que le budget prévisionnel du PRMHH-CA comprend un poste budgétaire pour l'octroi de contrats à des experts-conseils ou à des ressources supplémentaires représentant un montant total de 86 489 \$;

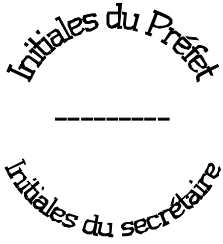
Attendu les recommandations positives du comité de coordination (COMCO) du PRMHH-CA des 16 et 30 avril 2021;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de :

- mandater Monsieur Érick Olivier afin de poursuivre l'accompagner l'équipe de réalisation et les comités de travail du PRMHH-CA pour un montant maximal de 8 000 \$, excluant les taxes;
- mandater Monsieur Sylvio Demers afin de poursuivre l'accompagnement de l'équipe de réalisation PRMHH-CA pour la rédaction d'une partie du diagnostic du PRMHHH relativement à la méthodologie d'identification des milieux hydriques d'intérêt pour un montant maximal de 3 000 \$, excluant les taxes;
- d'autoriser le directeur général, Monsieur Stéphane Bergeron, à effectuer les dépenses liées à l'octroi de contrats à des experts-conseils ou à des ressources supplémentaires pour le PRMHH-CA jusqu'à hauteur de 56 489 \$;
- de prélever à même le poste budgétaire PRMHH-CA les sommes pour l'octroi de contrats à des experts-conseils ou à des ressources supplémentaires.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

Page - 14 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Jacques Gauthier que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure le règlement 320-2021, remplaçant le Règlement sur le contrôle budgétaire numéro 199-2007.

186-05-2021

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIES – LANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉVISION

Attendu que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Lotbinière a été attesté par le ministre de la Sécurité le 10 août 2016;

Attendu que l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

Attendu que le coordonnateur en sécurité incendie a préparé un échéancier pour la révision du schéma;

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu d'adopter le début des travaux de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière en fonction de l'échéancier soumis par le coordonnateur en sécurité incendie.

187-05-2021

RAPPORT D'INSPECTION CARRIÈRES/SABLIÈRES 2020

Attendu le rapport préparé par le service technique de la MRC;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le rapport d'inspection des carrières/sablières 2020.

188-05-2021

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 ET 2022 EN MATIÈRE DE TRANSPORT COLLECTIF

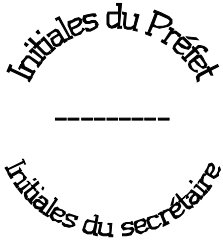
Attendu que nous avons droit au PAUTC (Programme d'aide d'urgence au Transport collectif) du ministère des Transports du Québec;

Attendu que le MTQ nous demande de refaire les prévisions budgétaires pour 2021 et 2022 afin qu'elles soient équilibrées;

Attendu que la MRC de Lotbinière doit les adopter;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

Page - 15 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'adopter les prévisions budgétaires de Service de transport collectif de Lotbinière pour l'année 2021 et 2022.

189-05-2021

ADOPTION DE LA POLITIQUE MADA-FAMILLE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC de Lotbinière procède actuellement à la mise à jour de la politique et de son plan d'action PFM- MADA ;

Attendu que le comité de pilotage a désigné un sous-comité pour procéder à la mise à jour de la politique;

Attendu que le comité de la mise à jour de la politique a déposé en date du 12 mai 2021 le résultat de ses travaux au comité de pilotage;

Attendu que le comité de pilotage de la politique Famille-Aînés recommande au conseil de la MRC l'adoption de cette politique ;

Attendu que la MRC fera parvenir sa nouvelle politique aux municipalités participantes à la mise à jour afin qu'elles s'en inspirent;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'adopter la Politique municipalité amie des aînés et de la famille de la MRC de Lotbinière.

190-05-2021

FORÊT DE LA SEIGNEURIE DE LOTBINIÈRE : PLANIFICATION ET BUDGET 2021

Attendu que le comité Seigneurie de la MRC a été saisi du budget d'opération 2021 lors de sa rencontre du 30 avril 2021;

Attendu que le budget 2021 pour le développement de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (Seigneurie) s'élève à 355 458 \$ incluant les taxes;

Attendu que les municipalités faisant partie prenante de la Seigneurie et la MRC de Lotbinière reçoivent annuellement des sommes du *Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que les sommes des dépenses avancées au budget 2021 pour le développement du sentier des Trois-Fourches doivent être prélevées à même :

- le *Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

Page - 16 -

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- la *Fondation Hydro-Québec* (FHQ);
- le *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le budget environnement de la MRC;
- l'Entente sectorielle de développement concernant l'entrepreneuriat, l'innovation et le tourisme.

Attendu que le comité Seigneurie de la MRC recommande l'adoption du budget 2021 de développement de la Seigneurie;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de permettre l'utilisation des sources de revenus suivantes :

- le *Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air* (PSSPA) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- la *Fondation Hydro-Québec* (FHQ);
- le *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le budget environnement de la MRC;
- l'Entente sectorielle de développement concernant l'entrepreneuriat, l'innovation et le tourisme.

afin de financer les travaux de développement de la Seigneurie pour un montant total de 355 458 \$ incluant les taxes.

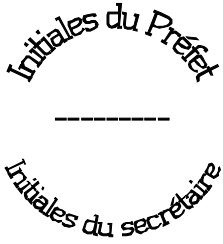
191-05-2021

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme				
Assemblée du conseil du 19 mai 2021				
Municipalité	Adoption	Type	No du règl.	No du certificat
Saint-Apollinaire	12-03-2021	Zonage	901-2021	2021-18
Saint-Antoine-de-Tilly	06-04-2021	Zonage	2021-662	2021-19
Saint-Apollinaire	03-05-2021	Zonage	904-2021	2021-20
Saint-Apollinaire	03-05-2021	PIIA	896-2021	2021-21
Saint-Agapit	03-05-2021	Zonage	495-03-21	2021-22

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021



192-05-2021

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 313-2021 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu que le 14 juin 2017 le conseil de la MRC a adopté le règlement 272-2016, afin d'effectuer des ajustements aux périmètres d'urbanisation de treize (13) municipalités, en fonction de la rénovation cadastrale et que ce règlement est entré en vigueur le 25 juillet 2017;

Attendu que le gouvernement du Québec a maintenant terminé la rénovation cadastrale dans les cinq (5) municipalités qui ne faisaient pas partie du groupe de 2017 à savoir : Leclercville, Lotbinière, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Janvier-de-Joly et Val-Alain;

Attendu que cette rénovation cadastrale a provoqué certaines incompatibilités entre le tracé des périmètres d'urbanisation de ces municipalités et celui de la zone agricole provinciale;

Attendu qu'il y a lieu de modifier les périmètres d'urbanisation de ces cinq (5) municipalités pour corriger ces incompatibilités;

Attendu qu'il y a lieu d'intégrer au SADR un secteur anciennement sur le territoire de la ville de Lévis, maintenant annexé au territoire de la municipalité de Saint-Gilles;

Attendu qu'un projet de règlement 313-2021 a été adopté le 10 février 2021 par le Conseil de la MRC de Lotbinière;

Attendu qu'une assemblée publique par visioconférence s'est tenue le 26 avril 2021 et qu'une consultation écrite s'est tenue du 7 au 26 avril 2021 sur ce projet de règlement;

Attendu que le 21 avril 2021, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a émis l'avis que ce projet de règlement respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

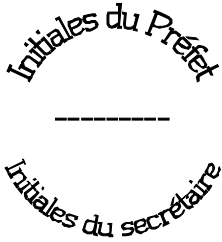
Attendu que l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu qu'avis de motion a été donné le 10 février 2021 conformément aux dispositions du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Etienne Parent et résolu d'adopter le règlement numéro 313-2021 (5 PU et annexion Saint-Gilles) modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

Page - 18 -



193-05-2021

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 315-2021 MOFIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)

Attendu que le conseil de la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le périmètre urbain de la municipalité de Laurier-Station, afin d'inclure à l'intérieur de ses limites un secteur récemment exclu de la zone agricole provinciale;

Attendu qu'un projet de règlement 315-2021 a été adopté le 10 février 2021 par le Conseil de la MRC de Lotbinière;

Attendu qu'une assemblée publique par visioconférence s'est tenue le 26 avril 2021 et qu'une consultation écrite s'est tenue du 7 au 26 avril 2021 sur ce projet de règlement;

Attendu que le 21 avril 2021, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a émis l'avis que ce projet de règlement respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

Attendu que l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu qu'avis de motion a été donné le 10 février 2021 conformément aux dispositions du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'adopter le règlement numéro 315-2021 (PU de Laurier-Station) modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.

194-05-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 316-2021 MOFIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

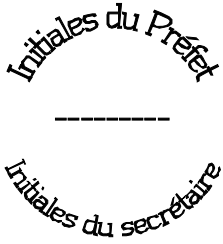
Attendu qu'il y a lieu de modifier certaines zones de réserve et ZAP dans le périmètre urbain de la municipalité de Dosquet;

Attendu qu'un projet de règlement 316-2021 a été adopté le 10 février 2021 par le Conseil de la MRC de Lotbinière;

Attendu qu'une assemblée publique par visioconférence s'est tenue le 26 avril 2021 et qu'une consultation écrite s'est tenue du 7 au 26 avril 2021 sur ce projet de règlement;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

Page - 19 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que, le 21 avril 2021, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a émis l'avis que ce projet de règlement ne respecte pas les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et, qu'en conséquence, la présente version finale du règlement 316-2021 tient compte des recommandations contenues dans cet avis;

Attendu que l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu qu'avis de motion a été donné le 10 février 2021 conformément aux dispositions du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'adopter le règlement numéro 316-2021 (zones de réserve et ZAP à Dosquet) modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.

195-05-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 318-2021 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)

Attendu que le conseil de la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'il y a lieu d'identifier une affectation industrielle hors PU dans la municipalité de Saint-Gilles;

Attendu qu'un projet de règlement 318-2021 a été adopté le 10 février 2021 par le Conseil de la MRC de Lotbinière;

Attendu qu'une assemblée publique par visioconférence s'est tenue le 26 avril 2021 et qu'une consultation écrite s'est tenue du 7 au 26 avril 2021 sur ce projet de règlement;

Attendu que le 21 avril 2021, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a émis l'avis que certains éléments de ce projet de règlement ne respectent pas les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et qu'il en a été tenu compte dans la présente version finale, pour en assurer la conformité avec ces orientations;

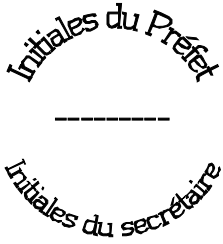
Attendu que l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu qu'avis de motion a été donné le 10 février 2021 conformément aux dispositions du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'adopter le règlement numéro 318-2021 (affectation industrielle hors PU à Saint-Gilles) modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

Page - 20 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

196-05-2021

MODALITÉS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 319-2021 (CONVERSION DE ZONES DE RÉSERVE EN ZAP ET CRÉATION D'UNE ZAP HORSPU À SAINT-AGAPIT)

Attendu l'adoption par le Conseil de la MRC, à son assemblée du 14 avril 2021, du projet de règlement 319 2021 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.), ce projet doit être soumis à une consultation publique;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu :

1. de fixer une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 319-2021, qui se tiendra le 22 juin 2021 à 19h00, au centre administratif de la MRC de Lotbinière situé au 6375, rue Garneau à Sainte-Croix.
2. de fixer également une période de consultation écrite sur ce projet devant commencer le 2 juin 2021 (*date de publication de l'avis dans le journal Le Peuple*) et devant se terminer le soir de l'assemblée publique de consultation, date limite jusqu'à laquelle toute personne pourra transmettre des commentaires et des questions écrits, par courriel ou par courrier.

197-05-2021

CONFORMITÉ PRÉLIMINAIRE DES PROJETS DE RÈGLEMENT NO 146-2021 ET 147-2021 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVESTRE

Attendu que les articles 109.7 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipulent que le Conseil de la MRC approuve les règlements d'urbanisme des municipalités locales;

Attendu que le Conseil de la MRC de Lotbinière a reçu de la municipalité de Saint-Sylvestre les projets de règlement numéro 146-2021 et 147-2021, modifiant respectivement son plan d'urbanisme et son règlement de zonage, afin d'agrandir l'affectation récréotouristique Domaine du Radar;

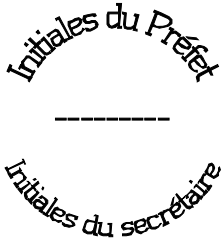
Attendu que ces règlements visent à se conformer au règlement de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) numéro 310-2020;

Attendu que lesdits projets de règlement, après étude et analyse par le service de l'aménagement et de l'urbanisme, se révèlent conformes aux orientations et aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de certifier que les projets de règlement numéros 146-2021 et 147-2021 de la municipalité de Saint-Sylvestre sont

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

Page - 21 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière et à son document complémentaire.

198-05-2021

CONFORMITÉ PRÉLIMINAIRE DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 148-2021 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVESTRE

Attendu que les articles 109.7 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipulent que le Conseil de la MRC approuve les règlements d'urbanisme des municipalités locales;

Attendu que le Conseil de la MRC de Lotbinière a reçu de la municipalité de Saint-Sylvestre le projet de règlement numéro 148-2021, modifiant son règlement de zonage, afin d'ajouter des usages à la classe d'usages récréatifs « Usages extensifs (Rb) »;

Attendu que cette modification vise à permettre un plus large éventail d'activités au Domaine du Radar, telles que base de plein air, hébergement touristique ou encore sentiers de vélo de montagne;

Attendu que le projet de règlement modifie également la définition de ce qu'est une habitation bifamiliale isolée;

Attendu que ledit projet de règlement, après étude et analyse par le service de l'aménagement et de l'urbanisme, se révèle conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Samuel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de certifier que le projet de règlement numéro 148-2021 de la municipalité de Saint-Sylvestre est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière et à son document complémentaire.

199-05-2021

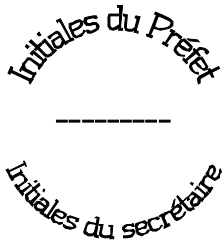
AVIS SUR L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DU 20 AVRIL 2021 CONCERNANT LE DOSSIER 426322 DE LA CPTAQ

Attendu que les municipalités de Dosquet, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien et Saint-Gilles ont sollicité l'appui de la MRC de Lotbinière, afin que celle-ci dépose en leur nom une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

Attendu que les demandes de ces municipalités portaient sur l'ajout de neuf (9) nouveaux îlots, l'agrandissement de quatre (4) et l'ajustement des limites d'un dernier, pour un total de quatorze îlots (14) impactés;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

Page - 22 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC de Lotbinière, par sa résolution 412-11-2019, a déposé le 11 décembre 2019, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une troisième demande à portée collective contenant ces quatorze (14) îlots;

Attendu que la CPTAQ a tenu une rencontre de négociation par visioconférence qui s'est tenue le 23 septembre 2020, réunissant des représentants de la CPTAQ, de la MRC, de l'UPA, ainsi qu'un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu qu'il en est résulté de cette négociation, un consensus sur onze (11) îlots déstructurés, illustrés en annexe de l'orientation préliminaire au dossier 426322, émise le 20 avril 2021 par la CPTAQ;

Attendu que les municipalités ci-haut mentionnées se sont montrées favorables à cette orientation préliminaire;

Attendu que les îlots déstructurés, illustrés dans cette orientation préliminaire répondent aux attentes de la municipalité régionale de comté de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu d'émettre un avis favorable relativement à l'orientation préliminaire de la CPTAQ du 20 avril 2021 dans le dossier 426322 et d'accepter les onze (11) îlots déstructurés, des six (6) municipalités ci-haut mentionnées, tels qu'ils apparaissent en annexe de cette orientation préliminaire.

200-05-2021

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DES MOIS DE MAI 2021

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	120 963.33 \$
Dépôts directs à faire	1 658 968.08 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	133 294.78 \$
Total des paiements :	1 913 226.19 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	729 346.23 \$
Incluant ces sommes à verser en mai 2021:	
Remboursement de taxes municipales et scolaires perçues	140 606.78 \$
1er paiement Bacs bruns à IPL en fin avril	1 004 082.90 \$

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

Page - 23 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

201-05-2021

DEMANDE DE COMMANDITE – FESTIVAL À LA GRANGE À SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'octroyer une commandite de 1 000 \$ pour l'édition 2021 du Festival à la grange de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

202-05-2021

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu la levée de l'assemblée à 22 h 18.

.....
Le préfet

.....
Le directeur général

Je, Normand Côté, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 19 mai 2021

Page - 24 -